73

Commission permanente

Séance du 12 février 2024

Rapporteur : M. MARTIN

49077

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Rénovation du restaurant inter-administratif Le Beauregard à Rennes - Avenant n° 1 marché de travaux lot n° 10

Le lundi 12 février 2024 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEAUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 9 mai 2023 ;

Expose :

Lors de sa réunion du 12 décembre 2023, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation d'un avenant n° 1 au lot n° 10 « Chauffage, ventilation, climatisation, plomberie » notifié le 23 mai 2023 auprès de la société SPIE BUILDING SOLUTIONS (marché n° 2023-0255), dans le cadre des travaux de rénovation du restaurant inter-administratif Le Beauregard à Rennes.

L'avenant n° 1 porte sur les prestations complémentaires suivantes qui se sont avérées nécessaires :

- Clapets anti-retour (permet d'éviter les risque de contamination du réseau) pour une plus-value de 3 575,75 euros HT ;
- Intégration d'un séparateur de fécules (obligation réglementaire) pour une plus-value de 14.862,53 euros HT ;
- Reprise des réseaux pour alimenter les sanitaires personnels et les nouveaux raccords des alimentations en chaufferie pour une plus-value de 4 846,89 euros HT ;
- Remise en état des réseaux et bouches de ventilation existants non conformes, branchement et raccordement, manutention et mise en service pour une plus-value de 20 858,72 euros HT ;
- Mise en œuvre d'un réseau eaux de pluie provisoire pour une plus-value de 3 800,15 euros HT ;
- Réalisation de réparations durables du réseau robinet incendie armé et eau froide de la crèche très dégradé pour une plus-value de 2 677,17 euros HT ;
- Mise en œuvre d'un hydrocurage et un passage caméra du réseau d'évacuation existant pour une plus-value de 1 230,36 euros HT.

L'ensemble de ces travaux supplémentaires a été chiffré à 51 851,57 euros HT soit 62 221,88 euros TTC.

Cet avenant n° 1 porte donc le montant du marché de 268 497,32 euros HT à 320 348,89 euros HT (+ 16,20 %), soit 384 418,67 euros TTC.

S'agissant d'une augmentation de + 15 %, l'autorisation de la Commission permanente est requise.

Décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 au marché 2023-0255 du 23 mai 2023 relatif au lot n° 10 conclu entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la société SPIE BUILDING SOLUTIONS pour un montant de 51 851,57 euros HT soit 62 221,88 euros TTC, joint en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant.

Vote :

Pour : 54	Contre : 0	Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 15 février 2024

ID : CP20242115

Pour extrait conforme

Signé électroniquement le vendredi 16 février 2024
Pour le Président et par délégation,
La cheffe du Service de l'assemblée
Blandine GUIHEUX